



Brèves

LA FOIRE À TOUT DE L'AFR RENOUVE AVEC LE SOLEIL

3 ans de suite, l'association Familles Rurales de Conteville a subi les caprices de la météo lors de sa traditionnelle foire à tout. Cette année, le ciel a été plus clément, du moins jusqu'à ce que l'orage éclate et avec lui une pluie torrentielle. Les organisateurs ont tout de même pu accueillir une cinquantaine d'exposants et générer des profits qui participeront au maintien des activités de l'association (gym, randonnée, Jeux de société, Activités manuelles, Atelier informatique).

Renseignement : 02.32.57.67.67 et sur conteville.fr

COMMÉMORATION DU 8 MAI

De nombreux contevillais se sont rassemblés afin de célébrer les 80 ans de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. L'assemblée s'est ensuite retrouvée au cimetière afin de rendre hommage aux soldats René Gilles, Léon Dutertre, Alexandre Heurteaux et Francis Mouchet, mais aussi pour se recueillir sur la tombe du regretté Joël Roussel, vice président des anciens combattants, décédé en janvier dernier.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association des anciens combattants s'est réunie en parallèle de la commémoration afin d'élire de nouveaux membres. André Bourgault est désormais vice-président et Martine Lecerf secrétaire.



ATTENTION À VOS POUBELLES !

Trop souvent, de nombreuses poubelles ne sont pas récupérées après la collecte. Pour la sécurité de tous et afin de respecter la voie publique, il est impératif de déposer votre poubelle la veille au soir de la collecte et de la récupérer avant le soir qui suit. Au-delà, les agents de la commune procéderont à son enlèvement. Il faudra dès lors la récupérer à la mairie. Merci de votre compréhension.



Etat civil

Mairie

Vie associative

LE COC ET LE HAC, UNE BELLE COMPLICITÉ !

Depuis 2020, une convention, initiée par Joël Petit (entraîneur du COC) unit le Club de Foot de Conteville et le centre de formation du club de Ligue 1 du Havre (HAC). Outre des sessions d'entraînement de haut vol, cette collaboration permet aux jeunes footballeurs du COC de bénéficier de tarifs préférentiels pour les matchs du HAC. Mais surtout, ils ont l'honneur de défiler aux côtés des joueurs du HAC à leur entrée sur le terrain lors des matchs de ligue 1 (au stade du Havre) ou encore d'assurer des challenges à la mi-temps.



Cette convention définit un programme d'entraînements collectifs pour les catégories U11 et U13 permettant aux jeunes talents de bénéficier de l'expertise du HAC, comme ce fut le cas par exemple le 30 avril à Conteville, avec Théo Bouzans, entraîneur du centre de formation du HAC spécialisé "goal". Ces sessions visent à développer les compétences techniques et tactiques des jeunes joueurs mais aussi de leurs encadrants. Ces derniers sont en effet invités tous les 2 mois à des réunions pour apprendre les méthodes de travail du HAC sur divers thèmes. Au-delà de renforcer les liens entre le football amateur et professionnel, ce partenariat offre aux jeunes du village de Conteville une opportunité unique de progresser et de rêver grand. Bravo Joël !



LE COC S'ÉQUIPE !

Fin 2024, la commune a mis en place sur le stade un conteneur pour 2412 € afin de stocker le matériel d'entraînement du club de foot, particulièrement volumineux. Un bardage bois viendra recouvrir le tout afin de mieux s'intégrer à l'environnement.

Vie Scolaire

LA KERMESSE DE L'ÉCOLE SOUS LE SOLEIL



La fête de l'école a rassemblé de nombreuses familles venues apprécier le spectacle des élèves avec différentes chorégraphies. Le soleil étant de la partie, la kermesse qui a suivi a été un gros succès. En effet, l'Association des Parents d'Élèves a pu récolter 1805 € au profit des projets et sorties pédagogiques de l'école. Un grand bravo aux organisateurs !

UNE CENTAINE DE JOUEURS SUR LA PISTE DE LA BRIGADE PIRON

Le 16 mai dernier, dans le cadre du Festival "Pierres en Lumières", plus d'une centaine de personnes se sont retrouvées au Clos Rever pour retracer l'histoire de la Libération de Conteville et de la Brigade Piron à travers un jeu de piste. L'animation comportait une quinzaine d'énigmes élaborées avec une pincée de diabolisme : codes à déchiffrer, équation de bannières à résoudre, rébus rigolos... tous les niveaux de difficultés étaient réunis pour satisfaire les participants de 7 à 77 ans !



Prochaine édition, en mai 2026 avec pour thème la confrérie de charité, les trésors de notre église et la grande épidémie de peste du XIV^{ème} siècle !

NAISSANCES

- **Février** : Philomène DESJARDIN
- **Mars** : Jules SAVARY, Iris NOURY, Leya QUERTIER FLOQUET
- **Avril** : Isaac LEMETAIS

Renseignements : 02 32 57 60 12
mairie.conteville@wanadoo.fr
Le secrétariat est ouvert

Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : de 9h à 12h
Permanence des élus : mardi de 17h30 à 18h30



CONTEVILLE SUR ILLIWAP

Téléchargez **Illiwap** sur votre mobile et restez connectés en temps réel à toute l'actualité de Conteville !



CONTEVILLE SUR INSTAGRAM

Concerts, animations, foires à tout, retrouvez tous les événements de la commune sur le compte **conteville27** !

Notre village traverse actuellement une période difficile avec la fermeture de l'épicerie, qui impacte non seulement la vie quotidienne de nos concitoyens, mais aussi le dynamisme et l'attractivité de notre commune. La municipalité regrette profondément cette situation, consciente des désagréments engendrés : perte de services essentiels, diminution des échanges sociaux et risque d'isolement pour certains habitants. Cependant, il est important de rappeler qu'un commerce est une entreprise privée. La commune ne peut intervenir dans les décisions commerciales propres à la gestion de chaque entrepreneur qui doit se former régulièrement, se remettre en question et s'adapter au contexte économique local. Le rôle de la commune est d'accompagner, de soutenir et de favoriser un environnement propice à l'activité économique, sans pour autant pouvoir empêcher la fermeture d'un commerce. Nous restons donc mobilisés pour encourager les projets qui peuvent revitaliser notre centre-bourg, en collaboration avec les acteurs économiques du territoire (CCI, CCPHB, Région). Ensemble, nous devons imaginer des solutions innovantes pour préserver la vie de notre village et continuer à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Bien à vous, l'équipe municipale

Le mot de l'équipe



Du mardi 1^{er} au dimanche 6 juillet Festival Les Filmeurs

Rendez-vous 301 chemin de la Grande Chaussée à Conteville. Films et courts métrages en plein air, rencontres, débats, concerts, buvette et restauration. Entrée libre. Programme complet sur festivallesfilmeurs.fr

Du vendredi 25 au dimanche 27 juillet Fête de Conteville

Fête foraine tout le week-end, retraite aux flambeaux avec animations et feu d'artifice le dimanche soir.

Dimanche 27 juillet de 7h à 18h

Foire à tout

Au Clos Rever, restauration sur place. 3 € / mètre. 06 67 02 31 79 / comitedesfetesdeconteville27@orange.fr

Lundi 1^{er} septembre

Rentrée des classes

Attention, la rentrée des PS est étalée sur deux jours.

Samedi 13 septembre

Festival Zanzib'Art

Concerts et restauration sur place au Clos Rever. Entrée 10 € Retrouvez le programme complet des animations et des concerts sur adac27.com

Agenda

Finances communales

ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2025

Le conseil municipal a adopté le budget 2025 sans augmentation des taux d'imposition de la part communale. La section de fonctionnement s'élève à 978 690 €. Y figurent les dépenses à caractère général, comme les charges de personnel, d'énergie, ou d'entretien, ainsi que le fonds de roulement de la commune. La section d'investissement s'élève à 489 825 €, somme qui inclut le remboursement du capital des emprunts pour 33 170 € mais aussi le report des investissements en cours et prévus au budget 2024 pour 73 336 € (aménagement du stade, restauration des statues de l'église, défense incendie, changement des rideaux salle Rever et Ecole).

Le conseil a donné son accord pour la réalisation de nouveaux projets structurants, qui seront financés par la capacité d'autofinancement de la commune, le FCTVA, les subventions et la taxe d'aménagement. Parmi les priorités, il a été décidé de compléter le système de vidéoprotection actuel pour 16 698 € avec la mise en place sur les axes principaux de la commune de 3 caméras capables de reconnaître les plaques d'immatriculation de jour comme de nuit. De plus, une caméra sera positionnée sur le stade afin de renforcer la sécurité des nouveaux aménagements. Au niveau du matériel et de l'outillage, 59 798 € ont été portés au budget. Par ailleurs 40 000 € ont été alloués pour l'aménagement du stade (travaux de terrassement, mobilier urbain...). Côté enfouissement des réseaux, un renforcement au Hameau Julien sera réalisé en collaboration avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure) afin d'assurer une meilleure fiabilité de l'alimentation électrique dans ce secteur. La contribution de la commune s'élèvera à 21 000 € en investissement et une participation financière de 15 000 € est à prévoir en fonctionnement pour les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques qui appartiennent à France Télécom.

Enfin, la dernière tranche de défense incendie est programmée pour 26 146 €. Dès lors, la commune sera couverte à 87%, un taux parmi les meilleurs du département.

Le budget d'investissement 2024 comprenait la restauration des statues de l'église victimes des assauts d'insectes xylophages. Ce projet de 8 000 € a été subventionné à hauteur de 2 244 € par le Département de l'Eure. Ces travaux, désormais terminés, ont permis de préserver le patrimoine culturel et historique de la commune en redonnant tout leur éclat à St Laurent, Ste Martyre et St Maclou. N'hésitez pas à venir les admirer, l'église est ouverte tous les jours de l'été de 9h30 à 18h !



VIDÉOSURVEILLANCE CHEZ LES PARTICULIERS, LES RÈGLES À RESPECTER

Si la vidéoprotection est soumise à des règles strictes pour les collectivités, il en va de même pour la vidéosurveillance chez les particuliers. Ainsi, vous ne pouvez filmer que l'intérieur de votre propriété (l'intérieur de la maison, le jardin, le chemin d'accès privé). Par contre, vous n'avez pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de votre véhicule garé devant votre domicile. Par ailleurs, il est impératif d'informer avec un autocollant spécifique toutes personnes susceptibles d'être filmées à l'intérieur de votre propriété. De plus, il est essentiel de veiller à ce que les caméras ne soient pas orientées vers les propriétés voisines, jardins, balcons ou la voie publique. En effet, une personne filmée à son insu chez elle ou sur le trottoir représente une violation du droit à l'image.

UN GUICHET UNIQUE POUR VOS DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juin 2025, l'instruction des demandes d'urbanisme est réalisée par les services de la CCPHB. Une permanence sera d'ailleurs mise en service très prochainement à Beuzeville. En parallèle, un guichet unique dédié à l'urbanisme a été créé où chacun peut déposer ses demandes d'urbanisme : <https://honfleur.geosphere.fr/guichet-unique>



Commerces et services

UN CONSTAT AMER MAIS DES PISTES DE RÉFLEXION

Depuis la construction du Pont de Normandie en 1995 et la diminution du trafic qui en a résulté, nos commerces et services ont vu leur activité fragilisée. Face à ces changements, ils ont dû s'adapter avec plus ou moins de réussite. Aujourd'hui malheureusement, notre village fait face à la fermeture de l'épicerie et du bureau de poste, un phénomène qui nous interpelle et inquiète la communauté locale. Néanmoins, une petite éclaircie pointe à l'horizon avec la création d'un Relais-Poste au bar-tabac Le Pressoir. Concernant l'épicerie et le local de la Poste devenu vacant, une réflexion est désormais engagée avec la CCI et le Département afin de solutionner au mieux et au plus vite le problème. Dans ce sens, nous lançons une enquête sur vos habitudes de consommation qui sera analysée par les experts de la Chambre de Commerce et d'Industrie.



COMMERCES ET SERVICES À CONTEVILLE, VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Depuis plusieurs semaines, la municipalité est en contact régulier avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) afin de trouver des solutions pour relancer l'activité économique du centre bourg. Mais pour que ces solutions soient viables et pérennes, il est nécessaire de connaître vos besoins, habitudes et modes de consommation. Dans ce sens, nous vous proposons de prendre quelques minutes pour répondre à un sondage disponible en ligne ou à la mairie jusqu'à la fin août 2025.

Dossier

Un Relais Poste est créé au bar-tabac Le Pressoir

Face à la baisse de fréquentation et dans un contexte de réorganisation nationale du réseau postal, la direction de La Poste a pris la décision de fermer l'antenne de Conteville sans donner voix au chapitre à la commune.

Seule consolation, un dispositif de remplacement est mis en place avec l'ouverture d'un nouveau point de contact

La Poste au sein du bar-tabac Le Pressoir.

Depuis le 23 juin, vous pouvez y réaliser les opérations postales les plus courantes comme l'affranchissement du courrier, des colis, la vente de timbres, d'emballages prêts à poster ou encore la récupération des courriers et colis avisés. Par contre, les opérations bancaires ou le dépannage financier ne seront pas possibles au bar-tabac.

Le Relais Poste Le Pressoir vous accueille du mardi au samedi de 9h à 12h15 et de 15h30 à 18h30. Pas de service Poste en dehors de ces horaires.

Le Pressoir met en place une mini épicerie

Afin de pallier la fermeture de l'épicerie, Isabelle Poulingue, gérante du Bar-Tabac Le Pressoir, a installé un petit rayon au sein de son établissement où vous pourrez trouver les produits de premières nécessités (crèmerie, fromages, charcuterie, boissons, produits d'hygiène...). Isabelle propose également un dépôt de pains et viennoiseries. N'hésitez pas à pousser la porte du pressoir, vous pourriez y trouver votre bonheur !

Pour les fruits et légumes, Laëticia notre maraîchère vous donne rendez-vous tous les samedis matins rue des écoliers !



Passage de relais entre Lydie, ancien agent d'accueil à la Poste de Conteville et Isabelle, gérante du Pressoir.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

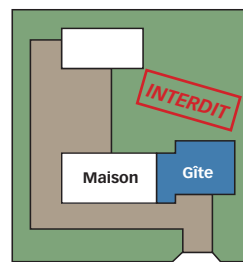
ATTENTION, EN ZONES "A" ET "N" LA CRÉATION DES GÎTES N'EST AUTORISÉE QUE SOUS CERTAINES CONDITIONS

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une nouvelle règle importante s'applique aux zones agricoles (zone A) et naturelles (zone N) : la création de gîtes touristiques sur une parcelle en plus d'un logement existant n'est plus autorisée. Y déroger engage votre seule responsabilité en cas de sinistre.

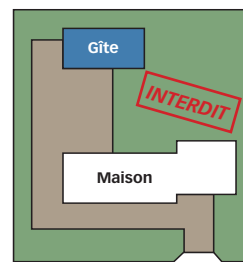
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), adopté en décembre dernier, stipule qu'en zone "A" et "N", une parcelle ne peut supporter qu'un seul logement. Or, un gîte est un logement, puisqu'il est composé d'au moins une chambre, une salle de bain et une cuisine, contrairement à une chambre d'hôtes qui ne possède pas de cuisine. La création d'un gîte en plus d'une habitation est donc interdite.

Au-delà des questions de défense incendie qui pourraient se poser, cette interdiction vise principalement à éviter la saturation des réseaux, notamment d'eau potable et d'électricité. En effet, les gîtes, en tant que structures accueillant du public de manière régulière, peuvent générer une charge significative sur des infrastructures parfois déjà fragiles ou dimensionnées uniquement pour une faible densité d'occupation. Permettre le développement de gîtes dans ces zones pourrait entraîner une surcharge difficilement maîtrisable au détriment des habitants permanents, mais aussi des coûts supplémentaires pour la collectivité si le renforcement des réseaux devenait nécessaire.

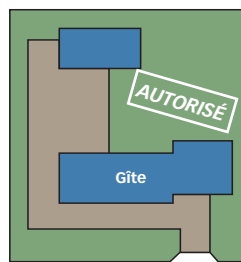
En cas de doute sur la zone dans laquelle se trouve votre projet, consultez la carte du PLUi sur le site de Conteville rubrique Cadre de vie Environnement / PLUi



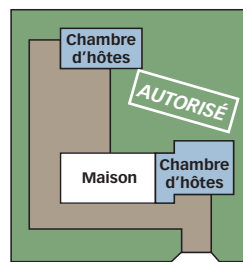
Gîte dans la maison = 2 logements



Gîte dans une annexe = 2 logements



Gîte dans la totalité de la maison = 1 logement



Chambres d'hôtes dans la maison ou une annexe = 1 logement

Attention, le récépissé DÉCLA'LOC ne vaut pas autorisation

Décla'loc est une plateforme nationale qui n'intègre pas les subtilités liées aux meublés de tourisme.

Ainsi, lors de la déclaration du gîte, Décla'loc ne vérifie pas :

- Si vous êtes en conformité avec les règles d'urbanisme de la commune,
 - Si, dans le cas d'un meublé de tourisme situé dans un immeuble, votre copropriété vous y autorise,
 - Si, dans le cas d'une sous-location, votre propriétaire vous a donné son accord.
- Le récépissé Décla'loc est généré automatiquement et ne vaut donc pas autorisation. Il indique simplement que votre gîte est désormais comptabilisé dans le calcul de la taxe de séjour.

Si vous décidez de louer votre résidence principale, la loi impose une limite de 120 jours par an consécutifs ou non. A noter qu'il est interdit de louer sa résidence principale plus de 90 jours par an à la même personne.

Votre journal



Rédacteur en chef :
Martine Lecerf

Rédaction, photos et mise en pages :
Commission communication

Impression :

NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr

En couverture :

Les U11 du COC participant à l'entrée des joueurs du HAC au stade du Havre